

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
DOLBEAU-MISTASSINI, TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2016 À (16 h 30) AU LIEU  
ORDINAIRE DES SÉANCES DU CONSEIL**

**SONT PRÉSENTS :**           **MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL SAVARD  
MADAME LA CONSEILLÈRE FRANÇOISE BERGERON  
MONSIEUR LE CONSEILLER LUC SIMARD  
MONSIEUR LE CONSEILLER PASCAL CLOUTIER  
MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMI ROUSSEAU**

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE SON HONNEUR  
LE MAIRE M. RICHARD HÉBERT**

**SONT AUSSI  
PRÉSENTS :**           **ME. ANDRÉ COTÉ, GREFFIER  
M. FRÉDÉRIC LEMIEUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
MME. SUZY GAGNON, DIRECTRICE DES FINANCES ET  
TRÉSORIÈRE**

**EST ABSENTE :**           **MADAME LA CONSEILLÈRE CLAIRE NÉRON**

---

**LA SÉANCE EST OUVERTE PAR  
SON HONNEUR LE MAIRE RICHARD HÉBERT à 16 h 30**

---

**Résolution 16-12-593**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que le maire RICHARD HÉBERT mentionne qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 décembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que mentionné par le maire et comme aucune question n'est venue des personnes présentes, le conseil municipal passe au point suivant.

---

**Résolution 16-12-594**

**RAPPORT DE SERVICE - FINANCES - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES  
PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2016**

Messieurs Pascal Cloutier et Luc Simard se retirent des discussions pour ce point.

---

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport de service - finances - daté du 15 décembre 2016 où la commission des finances recommande l'adoption de la liste des comptes payés et à payer du mois de novembre 2016 telle que déposée aux membres du conseil municipal totalisant un montant de 1 546 175.75 \$;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés et à payer du mois de novembre 2016 et en certifie ainsi la disponibilité des fonds.

---

**Résolution 16-12-595**

**RAPPORT DE SERVICE - FINANCES - ADOPTION DE LA LISTE DES DONNS ET SUBVENTIONS**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport daté du 16 décembre 2016 concernant l'adoption de la liste des demandes de dons et subventions et aide aux organismes pour laquelle la commission des finances recommande un montant de 1 950.00 \$;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte la liste des demandes de subventions et aides aux organismes en date du 16 décembre 2016 annexée au présent rapport pour un montant de 1 950.00 \$.

---

**Résolution 16-12-596**

**RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1658-16 AYANT POUR OBJET D'IMPOSER ET DE PRÉLEVER UNE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017 SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET UNE TAXE SPÉCIALE SUR LES IMMEUBLES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ TELLE QUE MENTIONNÉE DANS LEDIT RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller PASCAL CLOUTIER explique la teneur du règlement numéro 1658-16 ayant pour objet d'imposer et de prélever une taxe foncière générale pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité et une taxe spéciale sur les immeubles situés sur le territoire de la municipalité telle que mentionnée dans ledit règlement;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT que suite aux explications fournies, il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1658-16;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 1658-16 ayant pour objet d'imposer et de prélever une taxe foncière générale pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité et une taxe spéciale sur les immeubles situés sur le territoire de la municipalité tel que mentionné dans ledit règlement.

---

**Résolution 16-12-597**

**RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1659-16 AYANT POUR OBJET D'IMPOSER UNE TAXE DE COMPENSATION POUR LA RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL**

CONSIDÉRANT que madame la conseillère FRANÇOISE BERGERON explique la teneur du règlement numéro 1659-16 ayant pour objet d'imposer une taxe de compensation pour la récupération des matières résiduelles pour le secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT que suite aux explications fournies, il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1659-16;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 1659-16 ayant pour objet d'imposer une taxe de compensation pour la récupération des matières résiduelles pour le secteur résidentiel.

---

**Résolution 16-12-598**

**RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1660-16 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller DANIEL SAVARD explique la teneur du règlement numéro 1660-16 ayant pour objet d'établir la tarification pour le service d'égouts et d'assainissement des eaux de la ville;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT que suite aux explications fournies, il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1660-16;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 1660-16 ayant pour objet d'établir la tarification pour le service d'égouts et d'assainissement des eaux de la ville.

---

**Résolution 16-12-599**

**RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1661-16 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller RÉMI ROUSSEAU explique la teneur du règlement numéro 1661-16 ayant pour objet d'établir la tarification pour le service d'aqueducs de la ville;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT que suite aux explications fournies, il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1661-16;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 1661-16 ayant pour objet d'établir la tarification pour le service d'aqueducs de la ville.

---

**Résolution 16-12-600**

**RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1662-16 AYANT POUR OBJET D'IMPOSER UNE TAXE DE COMPENSATION POUR LA RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES SECTEURS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ET INSTITUTIONNELS**

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller LUC SIMARD explique la teneur du règlement numéro 1662-16 ayant pour objet d'imposer une taxe de compensation pour la récupération des matières résiduelles pour les secteurs industriels, commerciaux et institutionnels;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT que suite aux explications fournies, il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1662-16;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 1662-16 ayant pour objet d'imposer une taxe de compensation pour la récupération des matières résiduelles pour les secteurs industriels, commerciaux et institutionnels.

---

**Résolution 16-12-601**

**RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1663-16 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LE TAUX DE COTISATION DES MEMBRES DE LA SIDAC DE DOLBEAU INC. ET CEUX SERVANT À DÉFRAYER LE SERVICE D'ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT, DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION DES ORDURES ET MATIÈRES RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller PASCAL CLOUTIER explique la teneur du règlement numéro 1663-16 ayant pour objet de décréter le taux de cotisation des membres de la SIDAC de Dolbeau inc. et ceux servant à défrayer le service d'enlèvement, de transport, de traitement et d'élimination des ordures et matières recyclables pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT que suite aux explications fournies, il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1663-16;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 1663-16 ayant pour objet de décréter le taux de cotisation des membres de la SIDAC de Dolbeau inc. et ceux servant à défrayer le service d'enlèvement, de transport, de traitement et d'élimination des ordures et matières recyclables pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2017.

---

#### **Résolution 16-12-602**

#### **RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1664-16 AYANT POUR OBJET DE POURVOIR AU PAIEMENT DES DÉPENSES DE GESTION DES BOUES RÉSIDUELLES PAR UNE COMPENSATION EXIGIBLE PAR LE PROPRIÉTAIRE DE BÂTIMENT DESSERVI PAR UNE FOSSE SEPTIQUE**

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller DANIEL SAVARD explique la teneur du règlement numéro 1664-16 ayant pour objet de pourvoir au paiement des dépenses de gestion des boues résidentielles par une compensation exigible par le propriétaire de bâtiment desservi par une fosse septique;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT que suite aux explications fournies, il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1664-16;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

#### **APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 1664-16 ayant pour objet de pourvoir au paiement des dépenses de gestion des boues résidentielles par une compensation exigible par le propriétaire de bâtiment desservi par une fosse septique.

---

#### **Résolution 16-12-603**

#### **RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1665-16 AYANT POUR OBJET DE POURVOIR AU PAIEMENT DES DÉPENSES DE GESTION DES BOUES COMMERCIALES ICI PAR UNE COMPENSATION EXIGIBLE PAR LE PROPRIÉTAIRE DE BÂTIMENT DESSERVI PAR UNE FOSSE SEPTIQUE**

CONSIDÉRANT que madame la conseillère FRANÇOISE BERGERON explique la teneur du règlement numéro 1665-16 ayant pour objet de pourvoir au paiement des dépenses de gestion des boues commerciales ICI par une compensation exigible par le propriétaire de bâtiment desservi par une fosse septique;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT que suite aux explications fournies, il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1665-16;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 1665-16 ayant pour objet de pourvoir au paiement des dépenses de gestion des boues commerciales ICI par une compensation exigible par le propriétaire de bâtiment desservi par une fosse septique.

---

**Résolution 16-12-604**

**RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1666-16 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 81 300 \$ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS**

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller DANIEL SAVARD explique la teneur du règlement numéro 1666-16 décrétant un emprunt et une dépense de 81 300 \$ pour l'achat d'équipements;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil municipal déclare avoir lu le présent règlement et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT que suite aux explications fournies, il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1666-16;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 1666-16 décrétant un emprunt et une dépense de 81 300 \$ pour l'achat d'équipements .

---

**Résolution 16-12-605**

**RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1667-16 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 262 469 \$ POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS**

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller RÉMI ROUSSEAU explique la teneur du règlement numéro 1667-16 décrétant un emprunt et une dépense de 262 469 \$ pour des honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil municipal déclare avoir lu le présent règlement et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT que suite aux explications fournies, il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1667-16;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 1667-16 décrétant un emprunt et une dépense de 262 469 \$ pour des honoraires professionnels.

---

**Résolution 16-12-606**

**RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1668-16 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 144 100 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DIVERS SUR IMMEUBLES**

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller LUC SIMARD explique la teneur du règlement numéro 1668-16 décrétant un emprunt et une dépense de 144 100 \$ pour effectuer des travaux divers sur immeubles;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil municipal déclare avoir lu le présent règlement et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT que suite aux explications fournies, il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1668-16;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 1668-16 décrétant un emprunt et une dépense de 144 100 \$ pour effectuer des travaux divers sur immeubles.

---

**Résolution 16-12-607**

**RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1669-16 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 921 137 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE FINITION DE RUES**

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller PASCAL CLOUTIER explique la teneur du règlement numéro 1669-16 décrétant un emprunt et une dépense de 921 137 \$ pour effectuer des travaux de finition de rues;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil municipal déclare avoir lu le présent règlement et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT que suite aux explications fournies, il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1669-16;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 1669-16 décrétant un emprunt et une dépense de 921 137 \$ pour effectuer des travaux de finition de rues.

---

**Résolution 16-12-608**

**RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1670-16 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 765 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES, TROTTOIRS ET AUTRES**

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller LUC SIMARD explique la teneur du règlement numéro 1670-16 décrétant un emprunt et une dépense de 765 000 \$ pour effectuer des travaux de réfection de rues, trottoirs et autres;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil municipal déclare avoir lu le présent règlement et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT que suite aux explications fournies, il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1670-16;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 1670-16 décrétant un emprunt et une dépense de 765 000 \$ pour effectuer des travaux de réfection de rues, trottoirs et autres.

---

**Résolution 16-12-609**

**RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1672-16 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 204 000 \$ POUR EFFECTUER DES PROJETS SPÉCIAUX**

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller DANIEL SAVARD explique la teneur du règlement numéro 1672-16 décrétant un emprunt et une dépense de 204 000 \$ pour effectuer des projets spéciaux;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil municipal déclare avoir lu le présent règlement et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT que suite aux explications fournies, il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1672-16;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 1672-16 décrétant un emprunt et une dépense de 204 000 \$ pour effectuer des projets spéciaux.

---

**Résolution 16-12-610**

**RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1673-16 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 11 995 128 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES**

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller RÉMI ROUSSEAU explique la teneur du règlement numéro 1673-16 décrétant un emprunt et une dépense de 11 995 128 \$

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT que suite aux explications fournies, il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1673-16;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 1673-16 décrétant un emprunt et une dépense de 11 995 128 \$ pour effectuer des travaux de réfection de rues.

---

**Résolution 16-12-611**

**1-C-S: DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONNS**

Tel que requis à l'article 5.3.5 du règlement numéro 1563-15, le greffier dépose un extrait du registre public chaque année lors de la dernière séance ordinaire du conseil municipal du mois de décembre.

---

**Résolution 16-12-612**

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Son Honneur le Maire déclare la période de questions ouverte pour le public, et ce, à 16 h 39.

Comme il n'y avait aucune personne présente, le conseil municipal passe à la période de questions pour les journalistes.

---

#### **Résolution 16-12-613**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES JOURNALISTES**

Son honneur le Maire déclare la période de question ouverte pour les journalistes, et ce, à 19 h 39.

Comme il n'y avait aucun journaliste présent, une proposition est demandée pour la clôture de la séance.

---

#### **Résolution 16-12-614**

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

#### **APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, et ce, à 19 h 39.

---

Ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Me. André Coté greffier, greffier

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Madame Suzy Gagnon, directrice des finances et trésorière

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptées par le Conseil au cours de

cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il  
a approuvés, et dont fait état ce procès-verbal, ce

---

---

M. Richard Hébert, maire

---

Président d'assemblée

**CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ ADOPTÉ À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE  
16 JANVIER 2017.**